

**Objet : Tarifs service Déchets 2026**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WDOWIAK. ZUCCHERO.  
Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010 et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

**Rappelle** l'arrêt de la collecte en bacs roulants au 01/01/2025 pour les ménages et les professionnels ;

**Rappelle** le contexte financier 2025 -2026 pour le budget « Déchets » :

➔ Recettes estimées à la baisse du fait de :

- La baisse des quantités produites par les professionnels (qui sont nombreux à avoir mis en place des solutions pour les bio déchets) fait fortement diminuer le tonnage global des ordures ménagères (environ 70 tonnes de moins qu'en 2024),
- les prévisions concernant le montant du produit de la REOM avaient été faites à tonnage constant avec l'année 2024.

➔ Augmentation des charges due notamment à la hausse des coûts de traitement du tri sélectif (+ 15 000 €).

**Rappelle** les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2025 ;

**Propose** au conseil communautaire, dans ce contexte et compte tenu des hausses prévues pour l'année 2026, après discussions au sein de la commission déchets, d'augmenter les tarifs de la REOM de 5 % au 1er janvier 2026 de les modifier à compter du 01/01/2026 comme suit (en euros TTC) :

**Ménages :**

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/pers./an)	90,50 € 32,50 €	/foyer /personne
Part variable	0,50 € 0,90 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/hab/an /dépôt au-delà de 10 sacs/hab/an

**Résidences secondaires :**

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/an)	170 €	/résidence (Quelle que soit la surface)
Part variable	0,50 € 0,90 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/résidence/an /dépôt au-delà de 10 sacs/résidence/an

### Activités professionnelles – Tarifs TTC

Part fixe	840 €	/badge sac 30L et carte sac 50L
	1811 €	/ colonne aérienne
Part variable	1.50 €	/dépôt sac 30L
	2.50 €	/dépôt sac 50L
Part variable	0.70 €	/kilo

### Mise à disposition d'équipements pour les activités professionnelles :

Conteneur dédié : 412 €/an/équipement

Conteneur mutualisé : 380 €/an

### Les manifestations de plein air :

- 0,35 €/le kilo d'ordures ménagères collectées

### Facturation pour détérioration du matériel de collecte :

- 2 067€ pour le remplacement d'un conteneur aérien GP hors service
- 1 600€ pour le remplacement d'un conteneur aérien petit volume, hors service.

### Dépôts des professionnels en déchetterie :

Déchets	Unité	Tarifs 2025 TTC
Ferraille		
Cartons		
Bois		
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)		
Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, Cartouches d'imprimantes		Apport gratuit
Plâtre		
Encombrants Divers (DIB)	m3	88 €
Gravats	m3	18 €
Produits pâteux, solvants, Autres DMS	kg	4 €

### Tarifs composteurs :

1 <sup>er</sup> composteur/foyer	25€ TTC/unité
Composeur supplémentaire/foyer	79€ TTC/Unité

### Tarifs badges : pour sac 30L

1 <sup>er</sup> badge/foyer ou activités pros	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	20€ TTC/Unité

### Tarifs badges : pour sac 50L

2 badges/activité professionnelle	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	5€ TTC/Unité

Tarifs clés serrures conteneurs Gros Producteurs

<b>Clé + barillet colonnes individuelles</b>	<b>10 € TTC/Unité</b>
<b>Clé trappe gros producteur tri</b>	<b>5€ TTC/Unité</b>

Forfait réparation pour les conteneurs endommagés

<b>2 agents pour une ½ journée</b>	<b>210€ HT</b>
<b>Forfait transport (1 camion + 1 tracteur)</b>	<b>90€ HT</b>
<b>Total forfait réparation</b>	<b>300€ HT</b>

Le Président,

**Souligne** par ailleurs, que l'analyse des données de dépôt d'ordures ménagère des « ménages » fait apparaître que :

- 7 % des foyers n'ont pas de badge d'accès aux containers collectifs,
- 36 % des foyers possédant un badge n'ont fait aucun dépôt sur l'exercice 2024 : soit les déchets produits par ces foyers sont sortis du territoire, soit ils se retrouvent dans les conteneurs de tri sélectif ;

**Explique** que, suite à ce constat, la commission déchets propose de mettre en place une majoration de la part fixe à hauteur de 50 € par an pour les foyers effectuant 0 dépôts par an.

**Propose** au conseil communautaire, sous réserve de vérification complémentaire en termes de légalité, de délibérer sur la mise en place d'une majoration de la part fixe de 50 € par an pour les foyers n'effectuant aucun dépôt sur l'année de facturation.

Après en avoir délibéré à 15 voix « Pour », 7 abstentions (Mmes Marchais et Wdowiak et MM. Bois, Dupraz, Grollier, Lallement et Wrobel) et 4 voix « Contre » (Mme Tavel et MM Coutaz, Ilbert et Mantel), le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs du service Déchets présentés précédemment, à compter du 01/01/2026 ;

APPROUVE la mise en place d'une augmentation de 50€/an de la part fixe pour les foyers n'effectuant aucun dépôt sur l'année de facturation, sous réserve de vérification sur la légalité de la mesure,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,  
Alexandre FAUGE

